CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

DOSSIER

La piraterie... contenue, mais pas éradiquée

Pages 9 à 16

N° 303
MARS 2011
1er trimestre

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE
REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

Présidents d'honneur :
Général (2S) Pierre Richard
Général (2S) Jacques Larchet
Membre d'honneur :
Général (2S) Jean Combette
Président national :
François Castanier
Vice-présidents :
Pierre Ledos
Jean-Charles Rolland
Edouard Sauvée
Secrétaire général :
Alain Marais
Trésorière générale :
Jacqueline Combémorel
Chancelier :
Christian Bayol
Conseil d'administration :
Yves Allanet, Jean-Pierre Baudrat, Christian Blondel, Jean-Pierre Baudin, Jacques Bougerol, Michel Bugeaud, François Castanier, Jacqueline Combémorel, Michel Dareau, Hubert Delcourt, Jean Folia, Daniel Gyre, Jean-Claude Guillou, Paul Laurent, Pierre Ledos, Alain Marais, Jacques Mariet, Bernard Marx, Robert Mastinu, René-Jean Moro, Jean-Charles Rolland, Edouard Sauvée.

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Fondée en 1919. Déclarée conformément à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique : décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Gr. 31

SIÈGE SOCIAL : Hôtel national des Invalides
Cour d'honneur, escalier G.

ADRESSE POSTALE : A.N.C.G.V.M.
Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle - 75700 PARIS CEDEX 07.
Site : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr
Courriel : ancgvm@sfr.fr

PERMANENCE : jours ouvrables de 9h30 à 13h
Tél. : 01 44 42 38 47
C.C.P. 1654-49 S Paris

Directeur de la publication :
François Castanier

Rédacteur en chef :
Loïc Salmon - 01 44 42 38 47
Courriel : bulletincgvm@sfr.fr

Publicité :
Jacqueline Combémorel - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

Imprimerie BOUCHET Prim'Atlantic
79400 Saint-Maixent-l'Ecole

Dépôt légal N° 1155
Commission paritaire N° 0311A6885
I.S.S.N. 1247-9918

Sommaire

Éditorial 3

Informations services 4

Villes et unités décorées 6

Dossier 9

La piraterie... contenue, mais pas éradiquée

(c) Marine nationale

Actualité 17

Culture 20

La vie des sections 21

Carnet 27

ÉDITORIAL

Chers amis,

Notre nouvelle revue a, décidément, un grand succès auprès de nos adhérents et des personnalités du monde combattant. Le succès, nous le devons, tant sur le fond que sur la forme, à la qualité des articles d'actualité et d'un dossier spécifique présenté et rédigé par notre rédacteur en chef Loïc Salmon. Maintenant, nous ne devons pas oublier notre mission de recueil de témoignages sur les actions de nos grands anciens et faire œuvre de mémoire sur les conflits tant contemporains que plus anciens. Nous devons également prendre en compte la vie des sections. La revue étant le seul moyen de communication interne de notre association nationale. Mais les présidents des sections doivent tenir compte de l'obligation de saisie informatique pour que leurs comptes rendus d'activités soient concrètement inclus dans notre revue. Un effort dans ce domaine est d'une nécessité impérative pour atteindre cet objectif.

Dans le dossier qui vous est présenté, nous abordons le sujet, oh combien d'actualité, de la piraterie et des implications sécuritaires dans le domaine maritime. Dans la rubrique « Actualité », nous vous communiquons les auditions (décembre 2010 et janvier 2011) d'Alain Juppé, ministre d'Etat, de la Défense et des Anciens Combattants, et de Michèle Alliot-Marie, ministre des Affaires étrangères et Européennes, par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale, sur les sujets des opérations extérieures (OPEX) et la sécurité des Français à l'étranger.

Cette année, nous aurons notre assemblée générale le 9 juin à Paris avec un programme en cours d'élaboration. Le ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe aura lieu le même jour à 18 h 30. Nous avons encore beaucoup de préoccupations, notamment dans le domaine de l'organisation de notre siège national. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors de notre assemblée générale.

Merci, chers amis, de votre soutien, pour votre esprit de solidarité et votre engagement à servir.

Amicalement et fidèlement,

le Président François CASTANIER

Soins médicaux : tout à la CNMSS

L'arrêté du 2 novembre 2010 du ministre de la Défense, à l'époque Hervé Morin, et du secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, à l'époque Hubert Falco, porte sur le transfert de compétences de services déconcentrés du ministère de la défense chargés des anciens combattants et victimes de guerre à la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS).

Art. 1er. Les activités des directions interdépartementales des anciens combattants et victimes de guerre en matière de soins médicaux gratuits et d'appareillage des pensionnés relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sont transférées aux services et organismes suivants :

1. En ce qui concerne les soins médicaux gratuits, à la direction des ressources humaines du ministère de la défense ayant comme opérateur la Caisse nationale militaire de sécurité sociale ;

2. En ce qui concerne l'appareillage, au service de santé des armées et, pour l'administration, à la direction des ressources humaines du ministère de la Défense ayant comme opérateur la Caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Art. 2. Les activités du service chargé des ressortissants résidant à l'étranger en matière de soins gratuits et d'administration des dossiers d'appareillage des pensionnés relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sont transférées à la direction des ressources humaines du ministère de la Défense ayant comme opérateur la Caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Art. 3. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 31 décembre 2010.

Caisse nationale militaire de la Sécurité sociale

Voici les coordonnées de la
Caisse nationale militaire de Sécurité sociale :

247 avenue Jacques Cartier
83090 Toulon cedex 9

Téléphone : 04 94 16 36 00
Télécopie : 04 94 16 36 99
http://www.cnmss.fr.fr
(voir espace « anciens combattants »)

Questions fréquentes

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale règle les prestations découlant de l'article L. 115 du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre : prestations médicales, paramédicales, chirurgicales et pharmaceutiques liées aux infirmités ouvrant droit à pension et certains frais annexes tels que les frais de transport.

Le Secrétariat général pour l'administration du ministère de la Défense et des Anciens Combattants a relevé les questions les plus fréquentes.

Q : Puis-je encore utiliser mon carnet de soins ?

R : Vous continuerez, dans un premier temps, à utiliser votre carnet de soins médicaux gratuits jusqu'à son remplacement définitif par les feuilles de soins de l'assurance maladie, qui seront adaptées à cet effet. Il vous sera également adressé une attestation de droit aux soins médicaux gratuits. Par la suite, le réseau Sesam-Vitale sera utilisé pour permettre la télétransmission de vos flux de soins.

Q : Quel est le service repreneur des soins médicaux gratuits ?

R : La Direction des ressources humaines du mi-

nistère à La Rochelle, l'opérateur étant la caisse nationale de sécurité sociale militaire.

Q : De quelle manière les courriers qui arriveront auprès de mon service habituel après sa date de fermeture, ainsi que les appels téléphoniques seront-ils traités ?

R : Pendant quelques mois après la fermeture, vos courriers seront dirigés vers la direction interrégionale des anciens combattants de votre ressort géographique pour être traités. Pour les appels téléphoniques, une messagerie vocale vous indiquera toutes les informations utiles.

Q : Le service départemental de proximité de l'ONACVG servira-t-il d'intermédiaire entre l'usager et la CNMSS ?

R : Il orientera l'usager vers l'interlocuteur compétent de la CNMSS, en lui fournissant toutes les informations utiles.

Q : A qui dois-je m'adresser pour une demande de cure thermale ?

R : A la CVMSS.

Q : Qui délivrera le carnet de soins médicaux gratuits ?

R : La Caisse nationale militaire de sécurité sociale, jusqu'à son remplacement par les feuilles de soins d'assurance maladie adaptées à cet effet.

Q : Qui me renseignera sur les conditions de prise en charge d'un transport sanitaire ?

R : La CNMSS.

Q : L'article L.115 dispense-t-il des franchises médicales et du parcours de soins ?

R : Oui, mais seulement si vos soins sont en relation médicale avec vos infirmités pensionnées. Les bénéficiaires de l'article L.115 ne sont pas soumis au parcours de soins.

Anciens combattants d'Afrique du Nord

Selon l'arrêté du 22 décembre 2010 d'Alain Juppé, ministre de la Défense et des Anciens combattants, les services des anciens combattants placés auprès des ambassades de France en Algérie, au Maroc et en Tunisie, qui relevaient de la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale, sont rattachés à compter du 1er janvier 2011 à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

NOUVEAU PIN'S ANCGVM

Il comporte maintenant la Croix de Guerre et la Valeur Militaire.
Il se vend par 10 exemplaires au prix de 53 euros (frais d'envoi inclus)
Adressez votre commande accompagnée du chèque
à l'ordre de : ANCGVM Boutique, au Secrétariat Général.

HINGES (Pas-de-Calais)

La Croix de guerre 1914 – 1918 est de retour

Le 25 septembre 1920, Hinges, dans le Pas-de-Calais, recevait la Croix de Guerre, comme de nombreuses communes de l'arrondissement de Béthune durement touchées lors de la bataille de la Lys au printemps 1918. Cette décoration ainsi que la citation s'étaient égarées au fil du temps et c'est un des membres du conseil départemental des anciens combattants du Pas-de-Calais qui a proposé à sa municipalité de commémorer cet évènement pour le 90e anniversaire.

Le 22 septembre 2010, Philippe Vandenberghe, co-auteur du livre « La marque du courage », est venu expliquer les origines et l'histoire de cette décoration, créée en 1915 et dont 2952 communes ont été décorées au cours et à l'issue de la Grande Guerre. La première a été Dunkerque en 1917.

A l'issue de son propos, il a remis officiellement à la municipalité la citation de l'époque, grâce au BCAAM de Pau, ainsi que la Croix de guerre avec palme.

Une exposition a ensuite permis, du 24 au 26 septembre, de se remémorer ce qu'avait été la bataille de la Lys et de montrer plus d'une quarantaine de Croix de guerre. Les enfants de CE2, CM1 et CM2 ont été particulièrement curieux et avides de questions au cours de leur visite qui fut, pour les guides de circonstance, très riche d'enseignements.

Enfin le 28 septembre, l'orchestre d'harmonie de la gendarmerie mobile de Maisons-Alfort est venu couronner ce 90ème anniversaire. Devant un parterre de 400 personnes, les enfants des écoles ont offert une première partie de grande qualité avant que les musiciens de la gendarmerie mobile ne transportent l'auditoire dans un catalogue de musique classique . En bouquet final, les enfants sont venus interpréter «La Marseillaise» devant un public particulièrement ému.

Toutes ces actions contribuent à refaire un peu d'Histoire, tant envers les plus grands que les plus petits et concourent au renforcement d'un sentiment d'appartenance à une collectivité et à son patrimoine forgée par des pages de notre Histoire.

Jean-Pierre Pakula

Le lieutenant-colonel (er) Jean-Pierre Pakula est un officier de réserve intégré au corps des officiers de carrière de l'armée de Terre. Il a servi surtout en métropole et a participé à deux opérations extérieures en Bosnie-Herzégovine (1993-1994) et au Kosovo (2002-2003). Enfin, il a exercé diverses responsabilités dans des associations du Nord liées à la Défense et à l'Education nationale.

Philippe Vandenberghe remet le texte de la citation de la Croix de guerre à la municipalité.

PARIS

L'Institution nationale des Invalides

Le 23 février, Alain Juppé, alors ministre de la Défense et des Anciens Combattants, s'est rendu à l'Institution nationale des Invalides (INI) après le président de la République Nicolas Sarkozy (26 novembre 2010). Cette institution, située dans l'enceinte de l'Hôtel national des Invalides à Paris, a connu une hisoire mouvementée.

Louis XIV souhaite créer une institution pour les officiers et soldats invalides, vieux ou sans ressources. L'Hôtel, dont la construction commence en 1671, reçoit ses premiers pensionnaires trois ans plus tard. Destiné à en recevoir 1 500, il en compte 4 000 à la fin du XVIIe siècle, malgré de sévères conditions d'admission. Louis XIV et son ministre de la Guerre, Louvois, ont réussi à obtenir la cohabitation harmonieuse de nombreux pensionnaires de tous âges, de toutes provinces et de tous grades, en imposant une organisation militaire. L'Hôtel des Invalides est assimilé à une place de guerre et ses pensionnaires, répartis en compagnies, doivent se plier aux règles militaires et religieuses. Le 14 juillet 1789, la Révolution commence à l'Hôtel des Invalides par le pillage de 32 000 fusils entreposés dans les caves. L'Assemblée nationale envisage la suppression de l'institution, jugée trop coûteuse, mais se contente de la renommer «Hôtel national des militaires invalides» et de supprimer le culte religieux. Napoléon rend l'église au culte, redore son dôme et dote l'institution d'un budget, prélevé en grande partie sur les salaires des membres de la Légion d'Honneur et des militaires de rangs élevés. Après la chute du Second Empire, l'institution accueille les pièces du musée d'Artillerie dès 1871 et celles du musée historique de l'Armée en 1896. Les deux institutions fusionnent en 1905 pour former l'actuel musée de l'Armée. Ces collections viennent renforcer celles d'un premier musée, créé par Louis XVI en 1776 à l'Hôtel des Invalides avec l'ensemble des plans-reliefs retirés de la grande galerie du Louvre.

En 1991, l'Institution nationale des Invalides est devenue un établissement public administratif. En 2008, le secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants a élaboré un projet pour la période 2009-2013 qui recadre ses missions. Il s'agit d'abord de pérenniser et d'optimiser sa fonction hospitalière. Ensuite, en partenariat avec le Service de santé des armées, l'INI participe au parcours de soins des combattants blessés. En outre, elle prend en compte l'ensemble des contraintes normatives, sécuritaires, budgétaires, fonctionnelles et qualitatives communes à l'ensemble des établissements de santé, en maintenant ses particularités de centre des pensionnaires et de fonction hospitalière. Enfin, l'INI doit devenir une référence, notamment comme centre medico-chirurgical des anciens combattants et de blessés civils et pour la recherche sur l'appareillage du handicap.

Loïc Salmon

Le président de la République est «protecteur titulaire» de l'INI

Bilan de l'opération Agapanthe 2010

L'opération aéromaritime « Agapanthe 2010 » en Méditerranée et océan Indien a donné lieu à 250 sorties aériennes totalisant plus de 1 000 heures de vol. Elle a été l'occasion du premier déploiement opérationnel au-dessus de l'Afghanistan du Rafale de standard F3, équipé du «pod» de reconnaissance de nouvelle génération pour le guidage des missiles air-sol en expérimentation dans la Marine et l'armée de l'Air.

Agapanthe 2010, qui a duré quatre mois, s'est terminée en février 2011. Le 17 février, le contre-amiral Jean-Louis Kérignard en a dressé le bilan par visioconférence entre le porte-avions *Charles-De-Gaulle*, en transit dans le canal de Suez, et la salle de presse du ministère de la Défense à Paris. Il commandait la Task Force (TF) 473, qui a mobilisé 2 500 marins à bord du porte-avions, des frégates *Forbin* (anti-aérienne) et *Tourville* (anti-sous-marine), du sous-marin nucléaire d'attaque *Améthyste* et du pétrolier-ravitailleur *Meuse*. Les missions ont porté sur la connaissance et l'anticipation dans le Nord de l'océan Indien, la lutte contre les réseaux terroristes et les trafics illicites dans cette zone ainsi que celle contre la piraterie au large de la Somalie (sept pirates interceptés). En outre, des exercices aéromaritimes d'interopérabilité ont eu lieu avec les forces de l'Inde, des Emirats arabes unis et de l'Arabie Saoudite. Pour l'appui des troupes au sol en Afghanistan du 25 novembre au 25 décembre, les pilotes de Rafale et de Super-Etendard Modernisé ont effectué 181 missions sur des distances de plus de 1 000 km et d'une durée de 5 à 6 heures avec plusieurs ravitaillements en vol. « *La France a manifesté son intérêt pour l'océan Indien et complété le dispositif stationné à Djibouti, aux Emirats arabes unis* (base d'Abu Dhabi) *et La Réunion* », a souligné l'amiral. La frégate *Forbin*, qui venait d'être admise au service actif, a remplacé plusieurs fois des frégates américaines pour le contrôle aérien. Un groupe aéronaval américain est en effet en permanence au large du Pakistan pour la conduite des opérations aériennes en Afghanistan. Par ailleurs, selon le Centre d'études supérieures de la marine, Agapanthe 2010 a montré les limites du format actuel de la Marine. La TF 473 a dû faire appel à des avions américains de patrouille maritime P3C, car l'avion français Atlantique 2, normalement basé à Djibouti, se trouvait alors en Afrique occidentale (affaire des otages français au Sahel). De plus, il aurait fallu quatre frégates d'escorte et non deux, car leur autonomie, inférieure à celle du porte-avions à propulsion nucléaire, a imposé des absences temporaires qui ont affaibli la protection générale de la TF 473. Enfin, il est à noter que, pendant la période d'indisponibilité pour entretien du *Charles-De-Gaulle*, le détachement en Afghanistan de ses aéronefs de chasse embarquée a permis de préserver le savoir-faire des équipages.

Loïc Salmon

Le contre-amiral Jean-Louis Kérignard en visioconférence entre Paris et le Charles-De-Gaulle.

LA PIRATERIE...
contenue, mais pas éradiquée

© Marine nationale

L'action militaire.....p. 10

Interventions musclées.....p. 12

Centre de crise.....p. 13

Protection privée.....p. 15

Dossier réalisé
par Loïc Salmon
Rédacteur en chef

La piraterie est devenue le deuxième théâtre d'opérations «chaud» de la France après l'Afghanistan. Selon l'organisme International Maritime Bureau de Londres, il y a eu 445 actes de piraterie dans le monde en 2010 (410 en 2009), dont notamment 53 navires détournés, (49), 1181 marins pris en otage (1050), 37 blessés (69) et 8 tués (10). La même année, il y a eu 723 navigants pris en otage au large de la Somalie et 275 dans le golfe d'Aden. Les pirates utilisent certains navires capturés comme base pour aller de plus en plus loin, sans être gênés par les conditions météorologiques. La France a pris l'initiative de la création d'une force internationale de lutte contre la piraterie sous mandat international de l'ONU, à la suite du détournement du voilier de croisières Le-Ponant (4-11 avril 2008). Depuis le 8 décembre 2008, la force navale européenne EU Navfor est déployée au large de la Somalie dans le cadre de l'opération «Atalante». A Paris, la lutte contre la piraterie est coordonnée au ministère des Affaires étrangères et européennes et à l'Etat-major des armées.

En 2011, 50 navires marchands transitent chaque jour dans le golfe d'Aden. Pour être efficace, un bâtiment militaire doit se trouver à 15 minutes de vol par hélicoptère d'un navire attaqué. Au-delà, les pirates sont à bord et l'intervention est plus délicate. Pour eux, l'équipage d'un navire détourné a une valeur marchande très supérieure à sa cargaison et doit, en général mais pas toujours, être bien traité, en vue d'une rançon élevée. Le détournement d'un navire et de son équipage dans les eaux internationales est une crise humanitaire d'urgence, traitée au Centre de situation et de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Enfin, sur le plan juridique, la notion de piraterie est passée du crime de droit des gens aux XVIIIe et XIXe siècles à un ensemble d'infractions de droit commun commises dans un espace échappant à la juridiction d'un seul Etat. Toutefois, le droit régalien d'intervention ne saurait porter atteinte à la liberté des mers comme le stipule la convention de Montego Bay de 1982, qui institue aussi le devoir de coopération au nom de l'intérêt commun. En France, le Parlement a adopté une nouvelle loi sur la piraterie, qui est entrée en vigueur en janvier 2011.

Certains entretiens relatés dans ce dossier ont été réalisés par l'auteur en 2009 et 2010, lorsqu'il était chargé des questions internationales et de défense à l'hebdomadaire spécialisé *Journal de la marine marchande.*

DOSSIER

L'ACTION MILITAIRE

Nécessaire, mais pas suffisante

Le contre-amiral Philippe Coindreau, lors d'une visioconférence tenue le 25 novembre 2010 entre la frégate De-Grasse *dans le golfe d'Aden et la salle de presse du ministère de la Défense à Paris.*

(c) Loïc Salmon

« On parvient à contenir la piraterie, mais pas à la réguler. Il faut trouver une solution aux problèmes juridiques. La sécurité passe par les efforts des compagnies maritimes »*, estime le contre-amiral Philippe Coindreau, commandant de la force navale européenne EU Navfor du 14 août au 14 décembre 2010. Celle-ci est déployée dans le golfe d'Aden dans le cadre de l'opération «Atalante», prolongée jusqu'à décembre 2012.*

Il a exposé son retour d'expérience et l'évolution de la piraterie au cours d'une visioconférence le 25 novembre. Atalante concerne diverses actions: piraterie contre les navires du Programme alimentaire mondial de l'ONU ; piraterie contre les autres navires vulnérables ; protection des bateaux de pêche. Sa zone d'opérations s'étend sur 16,8 Mkm^2, du sud de la mer Rouge au golfe d'Aden et à la côte de la Somalie, y compris dans ses eaux territoriales avec l'accord de son gouvernement. Elle est identique à celle de l'opération Ocean Shield de l'OTAN. Pour des raisons politique et stratégique, les nations y participent en fonction de leurs souhaits. La force opérationnelle française TF 465 compte un état-major de 32 membres. Elle entretient des échanges quotidiens avec les TF 508 et TF 151 de l'OTAN en matière d'appréciation de situation et de forces à attribuer. Des coopérations sont en cours avec les pays riverains et les Marines chinoise, russe, japonaise, sud-coréenne et indienne. Les moyens sont réunis au maximum et coordonnés, sans redondance ni superposition des actions. Ainsi, un AWACS français a été déployé sur zone pendant trois semaines en raison de son autonomie et sa capacité de détection au-dessus de l'eau. Quand les conditions météorologiques sont clémentes, donc favorables aux pirates, les bâtiments militaires ont besoin du complément des avions de surveillance maritime et des hélicoptères pour identifier ce qu'ils détectent. Il est en effet difficile de savoir s'il s'agit d'un gros ou d'un petit bateau. En outre, il faut déterminer la différence entre la route stable d'un bateau de pêche et celle, erratique, d'un navire de pirates afin de faire une discrimination. La TF 465 assure la coordination du corridor de transit internatio-

nal dans le golfe d'Aden recommandé aux navires de commerce. « *C'est efficace*, souligne l'amiral, *car aucun navire normalement protégé n'a été piraté* ». Le concept opérationnel consiste à établir un barrage de bâtiments militaires à proximité des camps de pirates.

ADAPTATION PERMANENTE

Le nombre de tentatives d'actes de piraterie s'est accru, mais celui des attaques est stable. Les interceptions de pirates ont nettement augmenté. Les pirates s'adaptent en permanence. Ceux-ci connaissent les limites juridiques de l'action des forces navales et trouvent de nouvelles parades. Ils se sentent en totale impunité grâce à la présence d'otages à bord. Quoique les mesures dites « citadelles » à bord des navires de commerce soient efficaces, les pirates vont probablement parvenir à les contourner, estime l'amiral. Leur agressivité augmente. L'usage du lance-roquettes RPG7et de l'AK47 (kalachnikov) est systématique et cause d'importants dégâts. Les bâtiments militaires et les aéronefs militaires sont même pris à partie lorsqu'ils s'approchent des navires capturés. Les pirates qui exigent des rançons sont de plus en plus professionnels. Ils améliorent leurs modes d'action au fil du temps. Quant aux relations entre pirates et otages, il est quasiment impossible de porter une appréciation sur ce qui se passe à terre. « *Les pirates opèrent sous le contrôle de la milice Al Shabab*, indique l'amiral, *c'est un constat* ». Sur le plan juridique, l'ancien ministre français de la Culture et de l'Education nationale Jack Lang a été nommé conseiller du secrétaire général de l'ONU Ban-Ki-Moon pour la piraterie au large de la Somalie. Il est chargé de proposer des solutions au Conseil de sécurité de l'ONU. Le Kenya apporte déjà sa contribution en matière de tribunaux et de maintien en détention, mais a fait savoir qu'il traiterait les actes de piraterie au cas par cas. Le gouvernement des Seychelles a conclu un accord avec l'Union européenne sur le jugement de pirates. « *Je souhaite que d'autres pays fassent de même. La solution est internationale. Pendant mon commandement, aucun pirate n'a été livré aux autorités du Puntland* (région semi-autonome de Somalie) », souligne Philippe Coindreau. Au 24 novembre (veille de la visioconférence), 81 pirates avaient été interceptés et quatre présentés aux tribunaux kenyans.

Le 18 novembre 2010, un avion de reconnaissance E-3F SDCA (AWACS) de l'armée de l'Air, basé à Djibouti, a participé à l'interception d'un bateau mère et de deux skiffs de pirates qui avait tenté, sans succès, de prendre d'assaut deux bateaux de pêche français défendus par des équipes militaires embarquées. L'opération, qui s'est déroulée à 300 milles (555 km) au large des Seychelles, a aussi mis en œuvre un avion de surveillance maritime luxembourgeois, basé aux Seychelles pour Atalante, et un bâtiment garde-côtes seychellois.

Bilan d'Atalante sous commandement français

«L'opération Atalante a été placée pour la première fois sous commandement français du 14 août au 14 décembre 2010. Pendant cette période, 12 bâtiments et 2 000 personnels de 10 nationalités ont été mobilisés. Le bilan est le suivant : 120 pirates interpellés, 20 interceptions d'embarcations, 61 approches «amicales» et 34 navires du Programme alimentaire mondial (PAM) escortés pour délivrer plus de 65 000 t de nourriture. Aucun navire du PAM n'a été attaqué depuis 2008. Quelque 80 attaques se sont produites. Par ailleurs en 2010, la Délégation générale pour l'armement a commandé des « boules optroniques » pour six avisos. Il s'agit de caméras de surveillance des abords du bâtiment avec un seul veilleur à poste. Certains pétroliers civils en sont équipés pour se protéger contre les actes de piraterie.

DOSSIER

Deux interventions musclées

Un succès et un demi-échec

La Marine nationale intervient régulièrement dans l'interception de pirates en océan Indien. Mais les détournements de deux voiliers, survenus à un an d'intervalle, ont été les plus médiatisés : celui du* Ponant *au dénouement heureux et celui du* Tanit *à l'issue tragique.

La capture du *Ponant* (88 m de long) a duré du 4 au 11 avril 2008. Les 30 membres d'équipage, dont sept femmes, ont été libérés sains et saufs contre une rançon de 2 M$, versée par l'armateur. Des hélicoptères de divers bâtiments et des commandos Marine sont intervenus ensuite à terre, ont capturé six pirates et récupéré une partie de la rançon. Le navire ne transportait pas de passagers. Son commandant, Patrick Marchesseau, a relaté son expérience au cours d'une conférence le 3 février 2009 à Paris. A bord, toutes les précautions avaient été prises en vue de la traversée d'une zone à risques. Le 4 avril à midi dans le golfe d'Aden et à environ 80 milles (150km) des côtes, un bateau de pêche yéménite de 40-50 m de long se dirige droit sur le voilier, puis deux embarcations rapides s'en détachent. Les pirates tirent à la kalachnikov et parviennent à grimper à bord.

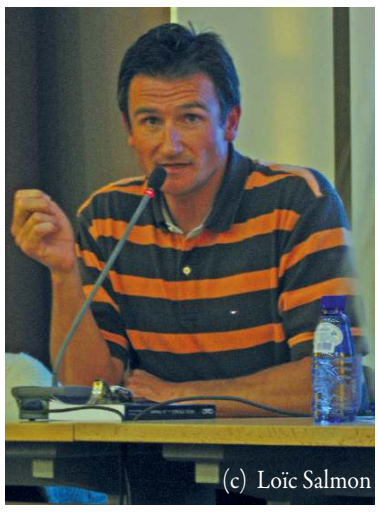

(c) Loïc Salmon

Patrick Marchesseau, commandant du Ponant *à l'époque, est également officier de réserve de la Marine nationale. Son comportement lui a valu d'être décoré de la croix de chevalier de la Légion d'Honneur par le président de la République.*

Mais, le commandant a eu le temps d'alerter la terre et de donner sa position. Des bâtiments français resteront à proximité du *Ponant* jusqu'à la fin. Patrick Marchesseau, qui a négocié tout le temps avec les pirates, a très peu dormi et décidé, dès le début, de ne pas penser à sa famille, tenu informée de la situation par l'armateur du *Ponant* et le ministère français des Affaires étrangères et européennes. Le *Tanit* (12,5 m de long) a été détourné le 4 avril 2009 à 450 milles (833 km) de la côte somalienne avec deux couples et un enfant de trois ans à bord. Localisé dès le 6 avril par un avion de patrouille maritime venu de Djibouti, il a été rejoint par deux frégates où avaient embarqué une soixantaine de membres des forces spéciales. Un otage a été tué par une balle française lors de l'assaut de six minutes, donné le 10 avril. Skipper du voilier, il n'avait pas tenu compte des avertissements répétés de la cellule de contrôle naval de la zone maritime océan Indien.

(c)Marine nationale

La prise d'otages, dont une femme et un enfant, du Tanit *s'est soldée par la mort de deux pirates et de son propriétaire, également père de l'enfant. Trois pirates, dont deux blessés, ont été capturés.*

Centre de crises

Anticiper, gérer et suivre

Le Centre de crises (CDC) du ministère des Affaires étrangères et européennes a été créé en 2007 pour répondre aux crises humanitaires d'urgence. S'agissant de la piraterie, il entretient des relations régulières avec l'état-major de la Marine, le Centre de planification et de conduite des opérations de l'Etat-major des armées, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la Direction du renseignement militaire, afin d'anticiper les risques puis de gérer un détournement de navire. Il assure aussi un appui médical et psychologique aux familles des otages pendant et après la crise.

Les informations qui suivent sont extraites d'un entretien de l'auteur en mars 2010 avec Gérard Tournier, sous-directeur chargé du centre de situation, et Matthieu Gressier, chef de l'unité de gestion des affaires individuelles et adjoint à la sous-directrice chargée des opérations d'urgence.

Le CDC, qui fonctionne 24h/24, est rattaché directement au ministre, dont le bureau se trouve dans son enceinte et à proximité de la salle de crise interministérielle où se réunissent des représentants de la Défense, de l'Intérieur, de la Sécurité civile, du Premier ministre, du président de la République et des autres ministères concernés. Il exerce une surveillance attentive à l'étranger au moyen de sources ouvertes (agences de presse de tous les pays, internet, télévisions et radios, notamment en arabe et en chinois), diplomatiques (deuxième réseau consulaire du monde) et militaires (services de renseignements). L'Etat dispose ainsi d'une base d'informations et de renseignements de très loin supérieure à celle de n'importe quelle entreprise privée.

DÉROULEMENT D'UNE CRISE

Le CDC a traité directement les détournements des voiliers *Le-Ponant* et Tanit. Dès la prise d'otages connue, le CDC vérifie auprès de la Direction des affaires maritimes les dossiers médicaux et les livrets maritimes des navigants et prend contact avec leurs familles. Le médecin du CDC et un psychologue criminologue établissent le profil comportemental de chaque otage, en vue d'évaluer la durée et les conditions dans lesquelles il vit sa détention. Parallèlement, le CDC entre en relation avec les employeurs : directeurs de ressources humaines, officiers de sécurité et directeurs généraux ou présidents. Il les accom-

Coordination internationale de la lutte contre la piraterie

La montée en puissance de la piraterie a nécessité une coordination au sein de certains ministères, en interministériel et à l'international.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes coordonne la position des autres ministères dans les enceintes internationales (Union européenne et Organisation maritime internationale).

En janvier 2009, quatre groupes de contact ont été institués pour lutter contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique :

- coordination opérationnelle des coalitions sur zone (OTAN, CFT 151) et Marines étrangères (Chine, Inde, Russie, Japon, Corée du Sud et autres) et construction des capacités maritimes des pays de la région ;
- questions judiciaires et pénitentiaires ;
- coopération avec les associations d'armateurs de toutes nationalités (International Chamber of Shipping, Bimco etc) ; en général, les armateurs restent prudents vis-à-vis des sociétés militaires privées, que les lobbies américains veulent utiliser pour sécuriser les navires marchands ;
- communication vis-à-vis des opinions publiques auprès de la diaspora somalienne et en Somalie même par les radios locales, en vue d'éviter que les gens ne se transforment en pirates.

pagne pendant les négociations. Ont-ils un contrat « enlèvement et rançon » ? Passent-ils par des négociateurs privés ou l'Etat ? Les tarifs de rançons varient selon les pays. Le ravisseur ne négocie pas avec l'Etat français, qui ne verse jamais de rançon, mais avec l'employeur qui la demande à sa compagnie d'assurances ou la paie sur ses fonds propres.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes maintient un lien permanent avec l'état-major particulier du président de la République et prépare les éléments pour le ministre de la Défense, lors du conseil restreint présidé par le chef de l'Etat. Il ne recourt qu'à deux types de négociateurs :

- les agents de la DGSE du ministère de la Défense pour la piraterie en mer ; ceux qui parlent le somalien ont négocié directement à bord de leurs zodiacs ;
- ceux du GIGN et du Raid du ministère de l'Intérieur pour les actes crapuleux.

Les négociateurs privés, qui ne sont pas sous le contrôle de l'Etat, connaissent le plafond possible des compagnies d'assurances. L'employeur cède pour que les otages soient libérés le plus rapidement possible, même si son malus doit augmenter en proportion l'année suivante. En conséquence, le montant de la rançon monte et la durée de détention s'allonge. La discrétion accélère les négociations et réduit cette durée. En revanche, une intense couverture médiatique fait monter les enchères. Les pirates comptent sur la pression populaire pour faire céder les autorités politiques.

(c) ministère de la Défense

SUIVI DES FAMILLES

Tout se fait en coordination avec les familles des otages. Lors de l'affaire du *Ponant* (30 otages), le CDC a contacté 22 familles françaises et les représentations diplomatiques des huit ressortissants étrangers, soit en tout 105 personnes.

Pour les familles, le temps est le paramètre le plus difficile à gérer, car il est dicté par les pirates qui peuvent à tout moment couper leurs téléphones portables. La menace sur les otages et la pression sur l'opinion publique générant une angoisse pour les familles, le CDC réagit en leur fournissant les explications dont elles ont besoin pour supporter la situation. Ce que les otages, souvent isolés, ont vécu, n'est pas ce qui a été ressenti en France. Ils ont besoin d'être remis dans la réalité française pour comprendre ce qui s'est passé. A leur libération, il faut les montrer pour rassurer leurs familles qui ont vécu un enfer. Eux-mêmes ont vécu un événement qui bouleverse leur vie. Ils ont donc besoin d'un exutoire : tenue de conférences et écriture de livres.

Enfin, un détournement de navire se traite différemment selon l'Etat de son pavillon. Ainsi, la réglementation très stricte du port d'armes en France ne permet pas l'emploi d'équipes de sécurité privées et armées sur des navires battant pavillon français. Les compagnies maritimes françaises qui en souhaitent doivent donc recruter des étrangers et placer leurs navires sous d'autres pavillons.

« On n'a pas droit à l'erreur !», déclare à l'auteur, en février 2010, le contre-amiral Arnaud de Tarlé, chef de la cellule stratégique et prospective à l'Etat-major des armées et chargé de coordonner la lutte contre la piraterie au niveau opérationnel.

PROTECTION PRIVÉE

GEOS, prévention et négociation

En haute mer, la piraterie est l'affaire de l'Etat. Toutefois, les armateurs peuvent demander des services de protection privés comme ceux de la société GEOS, spécialisée dans l'intelligence économique, la sûreté territoriale et la sécurisation du développement international d'entreprises.

Les informations suivantes proviennent d'une conversation, tenue en février 2009, entre l'auteur et Dominique Montecer, directeur des opérations chez GEOS et ancien nageur de combat des commandos de Marine. Les experts de GEOS chargés de la lutte contre la piraterie maritime sont issus de la Marine nationale, de la marine marchande ou de l'armée de Terre. Le problème consiste à réduire le risque au minimum. En amont, un plan de formation et de sensibilisation est proposé à tous les niveaux, du matelot au commandant du navire, au moyen de conférences à bord ou dans les ports. Il s'agit de faire passer le message : le comportement à adopter dans telle situation pour éviter tel ou tel risque, notamment de fâcher les pirates.

Le navire fait l'objet d'une évaluation technique, selon les recommandations du code ISPS (Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires), que GEOS durcit temporairement pendant le transit dans le golfe d'Aden. Une sécurité supplémentaire pourrait consister, par exemple, en l'achat dans le commerce d'un canon à sons dégradés et couplé à une caméra thermique. Pendant ce transit, quatre à six hommes de GEOS, tous anglophones, s'intègrent à l'équipage et disposent de gilets pare-balles, casques, systèmes de protection, de gaz pour repousser les pirates, lanceurs de balles en caoutchouc et grenades flash pour éblouir les intrus avant de les appréhender. Ils assurent le quart à la passerelle, la veille radar et les rondes par binômes. Ceux-ci se relèvent entre eux pour les rondes extérieures de nuit. La formation préalable des officiers du navire est très importante. Le commandant a droit à une session particulière. Habitué à être seul maître à bord, il doit en effet admettre la présence de l'expert de GEOS, chef de l'équipe embarquée, et de le laisser faire en cas d'attaque de pirates sans poser de questions. Enfin, une procédure «avec risques militaires» est mise en place pendant la permanence à la passerelle.

EN CAS D'ATTAQUE...

Plusieurs « bulles de protection » sont définies selon des procédures particulières écrites, comme «changer de route si...». Ensuite, des moyens techniques (détection et imagerie pour identifier les agresseurs) entrent en action afin de déterminer le

(c) Loïc Salmon

Dominique Montecer, directeur des opérations, au siège de GEOS à Montrouge (banlieue parisienne) en février 2009.

mode d'action. Trois embarcations rapides qui s'approchent avec des hommes lourdement armés impliquent qu'ils sont spécialisés et formés. Si l'une d'elles pénètre dans la deuxième « bulle », l'équipage du navire active le projecteur et diffuse des messages de demande d'identification par allumage des feux de position.

Le matériel utilisé par les pirates et la façon dont ils ont abordé le navire font l'objet d'une analyse instantanée de la situation. Pendant les quinze ou vingt premières minutes qui comptent le plus, il y a échange de vues entre le commandant et l'expert de GEOS pour opter pour la négociation et appuyer sur le bouton d'alarme. La sécurité de l'équipage étant prioritaire, il n'est en effet pas question de déclencher un conflit entre dix marins et vingt pirates armés. Le moment critique a lieu lors du contact, car il y a risque d'incompréhension de la part du pirate porte-parole qui sera stressé, tout comme le commandant du navire attaqué même s'il ne le montre pas. Dans un moment de panique, un coup de feu peut partir sans motif apparent. Pendant ce temps, le siège de GEOS active une cellule de crise pour le recueil d'informations, le choix du mode opératoire et l'envoi de personnel sur zone pour gérer la communication. Tout le monde est placé sous les ordres du directeur des opérations, qui désigne un responsable de crise.

« *L'escalade de la violence*, précise Dominique Montecer, *est due à la volonté de l'armateur d'embarquer des hommes armés, souvent des équipes anglo-saxonnes qui ont la culture de l'arme individuelle autorisée* ». Sa société préfère perdre un client qu'avoir des armes à bord...qui ne «*font pas bon ménage avec un navire marchand* !»

Enfin, si la Marine nationale intervient, GEOS se retire de l'opération.

Loi sur la piraterie

La nouvelle loi sur la piraterie est entrée en vigueur le 7 janvier.

Article 1 : elle s'applique aux actes de piraterie au sens de la convention de l'ONU sur le droit de la mer dite de Montego Bay, commis en haute mer, dans les espaces maritimes ne relevant de la juridiction d'aucun Etat, lorsque le droit international l'autorise et enfin dans les eaux territoriales d'un Etat.

Article 2 : les commandants des bâtiments de l'Etat et les commandants des aéronefs de l'Etat, chargés de la surveillance en mer, sont habilités à exécuter ou à faire exécuter les mesures de contrôle et de coercition prévues par le droit international, soit sous l'autorité du préfet maritime ou, outre-mer, du délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer, soit sous l'autorité d'un commandement civil ou militaire désigné dans un cadre international.

Article 3 : à l'occasion de la visite du navire, les agents mentionnés à l'article 2 peuvent prendre ou faire prendre toute mesure conservatoire à l'égard des objets ou documents qui paraissent liés à la commission des infractions. Ils peuvent également ordonner le déroutement du navire vers une position ou un port appropriés pour procéder, le cas échéant, à des constatations approfondies ou pour remettre aux autorités compétentes les personnes appréhendées ainsi que les objets et documents ayant fait l'objet de mesures conservatoires.

Article 4 : les agents mentionnés à l'article 2 procèdent à la constatation des infractions, à la recherche et l'appréhension de leurs auteurs ou complices. Ils peuvent procéder à la saisie des objets ou documents liés à la commission des faits sur autorisation, sauf extrême urgence, du procureur de la République.

30 % des approvisionnements pétroliers européens, soit 3,5 millions de barils/jour, passent par le golfe d'Aden.

Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens Combattants

Gérard Longuet, nommé ministre de la Défense et des Anciens Combattants le 27 février, a pris ses fonctions le 1er mars et a ravivé la flamme du souvenir sous l'Arc de Triomphe le même jour.

Agé de 65 ans, il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un diplôme d'études supérieures de sciences politiques et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Il a exercé plusieurs mandats électifs, notamment ceux de député de la Meuse (1978-1981, 1986-1997), député européen (1984-1986), président du Conseil régional de Lorraine (1992-2004) et sénateur de la Meuse (2001-2011). Il a aussi été secrétaire d'Etat (mars-août 1986), puis ministre délégué (1986-1988) auprès du ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Tourisme et enfin ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur (1993-1994).

Au sein de son cabinet civil et militaire, dirigé par le préfet Jacques Gérault, les fonctions de chef du cabinet militaire sont exercées par le général de corps aérien Denis Mercier et celles de conseiller pour les anciens combattants, le patrimoine culturel et la mémoire par le commissaire-colonel Thierry-Marc Pineaud. Tous trois avaient été désignés à ces postes par Alain Juppé, nommé le 27 février ministre d'Etat des Affaires étrangères et européennes.

(c) ministère de la Défense

Dans son premier ordre du jour aux personnels du ministère de la Défense et des Anciens Combattants, Gérard Longuet a souligné sa «*grande fierté*» à «*diriger une communauté d'hommes et de femmes toujours prêts à servir leur patrie au péril de leur vie*».

Loïc Salmon

Le porte-drapeau national de l'ANCGVM, Chrisian Bayol, était présent en uniforme dans la cour d'honneur des Invalides.

L'écrivain, journaliste et capitaine honoraire Jean Lartéguy, de son vrai nom Jean Osty, est décédé à 90 ans, le 23 février, à l'Institution nationale des Invalides à Paris. Ses obsèques ont eu lieu le 2 mars. Engagé volontaire en 1939, il rejoint les Forces françaises libres en 1942. Chef de section déminage au Commando d'Afrique, il participe au débarquement de Provence le 15 août 1944. Lieutenant dans le bataillon français de Corée, il est blessé en 1951. Devenu grand reporter et correspondant de guerre à Paris-Presse *puis à* Paris-Match, *il obtient le prix Albert Londres en 1955. Il a aussi écrit une cinquantaine de livres, dont le plus connu, « Les Centurions » (sur la guerre d'Algérie en 1960), a été porté à l'écran. Le général américain David Petraeus, actuellement à la tête de la Force internationale d'assistance et de sécurité en Afghanistan, a reconnu s'en être inspiré pour sa stratégie en Irak en 2005.*
Jean Lartéguy était chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire des croix de guerre 1939-1945 et des théâtres d'opérations extérieures avec quatre citations.

Les OPEX et la sécurité

La commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale a entendu à deux reprises Alain Juppé, à l'époque ministre de la Défense et des Anciens Combattants : en décembre 2010 sur les théâtres d'opérations extérieures (OPEX) et en janvier 2011 sur la sécurité des ressortissants français hors métropole.

Le 21 décembre 2010, Alain Juppé a présenté les quatre OPEX où sont engagées des forces françaises sous mandat du Conseil de sécurité de l'ONU : le Liban, la Côte d'Ivoire, l'océan Indien et l'Afghanistan.

D'abord, la France participe à la Force intérimaire des nations unies au Liban (FINUL), dont le dispositif est en cours de réorganisation. En effet, conformément aux résolutions 1701 et 1937 du Conseil de sécurité, les forces armées libanaises seront renforcées pour prendre en compte la sécurité du pays. Elles recevront notamment 100 missiles franco-allemands antichars Hot pour équiper des véhicules terrestres ou des hélicoptères et un simulateur de tir pour leurs hélicoptères Gazelle. A partir de mai 2011, les effectifs français de la FINUL atteindront 1 350 hommes. En outre, les chars Leclerc présents ont été remplacés par des équipements plus adaptés, dont les véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) et le canon Caesar (*voir photo*).

Ensuite, présente en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002, la France déploie, fin 2010, 980 hommes avec l'opération « Licorne » dans le cadre de la Force de l'ONU en Côte d'Ivoire (ONUCI) et pour garantir la sécurité de 15 000 ressortissants. En complément, une force est positionnée au large des côtes et des moyens sont maintenus en alerte en métropole pour procéder à leur protection et leur évacuation en cas de nécessité. L'ONUCI totalise fin 10 000 personnels, dont 4 000 dans la zone d'Abidjan. Le Conseil de sécurité a renouvelé son mandat pour six mois et étudie un renfort de 2 000 hommes, l'installation d'un hôpital de campagne et la présence d'une unité d'hélicoptères.

Dans la lutte contre la piraterie en océan Indien (opération «Atalante»), la France a passé le commandement de la force européenne d'intervention EUNavfor à l'Espagne le 14 décembre (*voir dossier*). Toutefois, elle reste le principal contributeur avec deux frégates et un avion de surveillance maritime.

En Afghanistan, les forces françaises déploient près de 4 000 militaires. Leur objectif est de transférer aux autorités afghanes la sécurité du district de Surobi à la fin du premier semestre 2011, afin de se concentrer sur celle de la province de Kapissa d'ici à 2014, date fixée par les 49 nations contributrices à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) lors du sommet de l'OTAN à Lisbonne (19-20 novembre 2010). Toutefois, la date précise de leur retrait ne sera pas annoncée officiellement pour ne pas risquer de faire perdre à la coalition une part de sa crédibilité. « *La stratégie de l'OTAN en Afghanistan*, a déclaré le ministre, *est de sécuriser la plus grande partie du territoire et de former des forces militaires et de police afghanes à un niveau suffisant pour leur transférer la responsabilité de la sécurité de leur pays, tout en prolongeant le partenariat de développement avec celui-ci* ».

Sécurisation des ressortissants

Le 18 janvier 2011, la commission de la défense nationale et des forces armées et celle des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont procédé à l'audition conjointe d'Alain Juppé et de Michèle Alliot-Marie, à l'époque ministre des Affaires étrangères et européennes, sur la sécurité des Français expatriés.

L'action diplomatique de la France en Côte d'Ivoire vise à défendre les valeurs démocratiques, en contribuant à la recherche d'une sortie de crise et en évitant que le pays ne soit à nouveau coupé en deux avec le risque de reprise d'affrontements ethniques

des Français à l'étranger

dans les pays voisins. La cellule de crise du ministère des Affaires étrangères a été activée pour la sécurité de la communauté française. Au Sahel, sévit le terrorisme de l'organisation Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), financée notamment par les rançons obtenues à la suite de prises d'otages. La France apporte un soutien diplomatique et militaire au Niger, au Mali et à la Mauritanie pour renforcer leur sécurité, faciliter leur développement économique et social et enfin protéger ses ressortissants et ses entreprises. Plus de 210 000 ressortissants sont répartis sur le Maghreb et la façade occidentale d'Afrique. Leurs sécurité est assurée par 9 400 militaires français : 4 800 à Djibouti, au Sénégal et au Gabon, 2 200 à la Réunion et à Mayotte et 2 400 en OPEX dont 980 de « Licorne » regroupés à Abidjan et 934 de l'opération « Epervier » au Tchad. Le premier objectif de la France est la prévention. Les entreprises sont incitées à adopter des plans de sécurité efficaces et les organisateurs de voyages à renoncer à des excursions dans ces régions. En outre, des unités africaines sont formées au maintien de la paix. En cas de menace sur la sécurité de la communauté française, le dispositif militaire intervient.

Au cours des vingt dernières années, 25 opérations d'évacuation ont permis d'exfiltrer 33500 personnes, dont la moitié d'Européens, dans des zones de crise ou de guerre. L'action des forces spéciales au Niger dans la nuit du 7 au 8 janvier pour tenter de libérer, sans succès, deux jeunes otages, a mobilisé un avion de surveillance Atlantique 2 venu de Niamey et une vingtaine d'hommes à bord de trois hélicoptères Cougar provenant d'une zone d'un rayon de 500 km. Elle visait aussi à éviter le risque de multiplication des enlèvements crapuleux ou politiques dans cette zone très sensible. La montée en puissance de l'AQMI, depuis environ quatre ans, a été favorisée par l'apparition de circuits de trafics de drogue, qui lui assurent des ressources financières et déstabilisent des Etats par la corruption. Des systèmes de surveillance de ces circuits sont mis en place, dans le cadre de l'Union européenne notamment, pour aider les gouvernements de la région à les détecter et à intervenir.

Loïc Salmon

(c)EMA/armée de Terre

Les premiers camions équipés d'un système d'artillerie (CAESAR) sont arrivés au Liban le 18 janvier. Mieux adaptés à la situation sur place que les canons à chenilles AUF 1, leur portée est de 40 km et leur calibre de 155 mm. Ils peuvent quitter leurs positions de route en moins de trois minutes et tirer jusqu'à six coups en moins d'une minute. L'armée française va progressivement s'équiper de CAESAR.

DANS LES LIVRES

PIRATES ET COMMANDOS

par Patrick Forestier

La piraterie en Somalie a commencé par être artisanale. Les enjeux étaient tels que les plus chanceux et les mieux organisés des pirates sont parvenus à mener une vie de nabab. L'absence d'Etat digne de ce nom en Somalie a encouragé les vocations. En revanche, les moyens engagés pour lutter contre la piraterie sont considérables. Patrick Forestier, grand reporter à *Paris-Match*, a tenté de faire le tour de la question dans un livre au titre révélateur. Ainsi, les détournements et prises d'otages des voiliers *Le-Ponant, Tanit* et *Carré-d'As* sont décrits minutieusement en mettant l'accent sur les hommes et les moyens mis en ouvre pour y mettre fin : des bâtiments et aéronefs envoyés sur place aux négociateurs de la DGSE et du GIGN et aux commandos Marine pour la phase finale, sans oublier la cellule de crise de l'Elysée. La tentative de capture du navire de croisières *MSC-Melody* (avril 2009, 1 100 km de la côte somalienne, 991 passagers et 536 membres d'équipage) est déjouée par l'équipe de sécurité, qui riposte d'abord avec des lances à incendie...puis des fusils automatiques ! Elle est en effet constituée d'anciens militaires israéliens. Cinq mois plus tôt, l'équipage du transporteur chinois de colis lourds *Zenghua-4* résiste avec succès aux pirates, grimpés à bord, pendant six heures à coups de cocktails Molotov et de lances à incendie. En novembre 2005, le paquebot américain *Seabourn-Spirit* échappe aux pirates, grâce à un appareil qui émet des sons de 150 décibels dans leur direction. A titre de comparaison, une alarme incendie ne dépasse pas 90 décibels. Patrick Forestier a poursuivi son enquête sur les bateaux de pêche attaqués par les pirates. Le littoral somalien, riche en bancs de

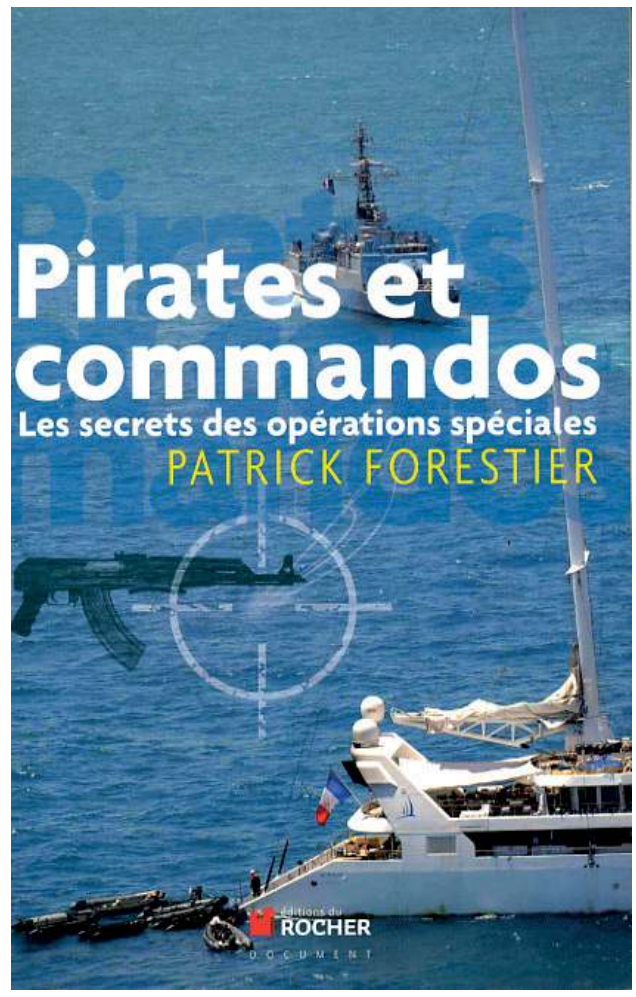

poissons, attire la pêche internationale dans des conditions parfois douteuses, sans compter les rejets illégaux de déchets industriels, pratiques dénoncées dans plusieurs rapports de l'ONU. Selon l'expert somalien Abshir Waldo, cité, « *les pirates somaliens croient qu'ils œuvrent à la protection de la zone de pêche. Ils estiment que leurs exigences de justice et de réparation pour le vol des ressources marines et la destruction des écosystèmes par des bateaux étrangers sont légitimes. Leur façon de penser est partagée et pleinement soutenue par les collectivités côtières qui sont devenues les protecteurs et les fournisseurs de main-d'œuvre des pirates* ».

Loïc Salmon

Editions du Rocher
222 pages/18 €

EURE-27- Beaumont-le-Roger

Assemblée générale du 12 octobre 2010

La section de l'Eure des Croix de guerre et de la Valeur militaire a tenu son assemblée générale le 12 octobre 2010 à Beaumont-le-Roger.

Dès 10 h 00, le président Claude Charrois déclare ouverte l'assemblée générale et souhaite à tous la bienvenue, en présence de Serge Desson, maire de la ville, Marcel Lépinay, directeur de l'ONAC représentant Fabienne Buccio, préfète de l'Eure, ainsi qu'Edouard Sauvée, administrateur national et vice-président des CGVM, qui représentait François Castanier, président national. La ville de Beaumont-le-Roger, très durement touchée par 32 bombardements, n'a pas cessé , malgré ses blessures, de garder confiance en la victoire finale et de maintenir face à l'ennemi une attitude digne et courageuse. Il nous faut remercier Serge Desson, maire de la ville, et Francine Hesse, son adjointe, qui nous ont reçus pour organiser cette journée.

Cette année, quatre de nos membres nous ont quittés : Christiane Razzetti, Emile Lenoble, René Gautier et Yves Desmaret. Une très forte pensée pour eux et tous nos camarades tombés au champ d'honneur lors de missions extérieures a été suivie d'une minute de silence. Nous ont rejoints : Mmes Conchis, Fidèle et Caillé, MM. Aveline, Biojou, Desessard, Fidèle, Litique, Pisani, Proust, Dumas et Paris. En 2009, nous étions 69 adhérents et à ce jour 77, malgré les décès. Vu les effectifs présents et les pouvoirs, nous pouvons valablement délibérer.

Le drapeau départemental est sorti 27 fois à ce jour, accompagné du président, d'un délégué ou d'un membre, merci à tous.

Le rapport financier, approuvé par le vérificateur aux comptes, le colonel (H) Jeanjean, est présenté par la trésorière Mme Desessard, suivi du rapport moral de l'activité présenté par la secrétaire Mme Liébault. Les rapports sont soumis aux voix et adoptés à l'unanimité.

Le président a rappellé l'importance du versement la cotisation en début d'année, car la trésorière doit retourner la participation de la section au siège, pour le mois de mars.

De gauche à droite : le colonel Dubuis, commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure, le président Charrois et le lieutenant-colonel Le Chevalier-Boissel.

CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

EURE-27- Beaumont-le-Roger

Le président est heureux d'annoncer que Pierre Dumas et Guy Pisani ont été faits chevaliers de la Légion d'Honneur. L'assemblée applaudit.
Voici la composition du bureau pour 2011: général d'armée (2s) Cot, président d'honneur ; lieutenant (H) Charrois, président ; colonel (H) Beuve, vice-président ; Mme Desessard, trésorière; Mme Liébault, secrétaire ; M. Liébault, porte-drapeau départemental ; M. Desessard, suppléant ; colonel (H) Jeanjean, vérificateur aux comptes.
Nos délégués pour 2011 sont : MM. Deutch et Dumas pour Evreux; MM. Lecoq et Liébault pour Vernon ; le colonel Beuve pour Louviers ; M. François pour les Andelys ; M. Benoist pour Gisors ; à rechercher pour Pont-Audemer et Beaumont-le-Roger.
Le colonel Beuve a remis notre livre «La marque du courage» à la classe méritante du concours national de la Résistance et Déportation. A la fin de l'assemblée générale, le maire nous convie à un vin d'honneur, au cours duquel le président présente ses remerciements au conseil municipal.
A 12 h 15, nous nous retrouvons tous au monument aux morts. Le président accueille les autorités : le colonel Dubuis, commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure; le lieutenant-colonel Le Chevalier-Boissel, délégué militaire adjoint de l'Eure et représentant le ministre de la Défense ; Jackie Desrues, conseiller général et maire de Perriers-la-Campagne; Mme Brockaert, maire de Villers-sur-le-Roule ; les présidents d'associations patriotiques du canton. Le colonel Beuve a commandé les 23 porte-drapeaux présents. Le président Charrois a lu la citation de la ville et le colonel Beuve la lettre du maréchal Juin adressée aux titulaires de la Croix de Guerre en date du 11 juillet 1955.
Une gerbe est déposée par le président Charrois, accompagné du colonel Dubuis et du lieutenant-colonel Le Chevalier-Boissel. Après la minute de silence, les autorités remercient les porte-drapeaux. Un repas de cohésion de 70 personnes termine agréablement cette journée bien remplie. Un bouquet de fleurs est offert à la trésorière et à la secrétaire pour leur dévouement. La prochaine assemblée générale se tiendra à Pont-Audemer le 1er octobre 2011.

Claude Charrois, *président*

De gauche à droite: la secrétaire Mme Liébault, le président Charrois, la trésorière Mme Desessard et Edouard Sauvée, administrateur et vice-président national.

p23-24 Tarn-et-Garonne_Mise en page 1 25/03/11 16:36 Page1

TARN-ET-GARONNE -82- Montauban

Cérémonie du 8 mai 2010 au monument aux morts.

Afghanistan : indifférence des média envers les tués?

Que ce soit nos chaînes télévisées, la presse nationale, régionale et même locale…peu accordent quelques minutes ou colonnes à nos militaires tués en Afghanistan ou ailleurs dans les pays où la présence française est indispensable !!

Certains pensent, voire disent : «*Qu'est-ce qu'on fout là bas* ?» L'égocentrisme, l'attitude de l'autruche, l'individualisme en sont probablement les raisons, mais ils oublient que ces militaires protègent nos enfants contre la drogue, la radicalisation intégriste de l'Islam, défendent les droits de l'homme (si chers à certains penseurs !!!) et tentent de faire naître une certaine démocratie. Alors pourquoi nos valeureux soldats sont-ils oubliés ? Pourquoi les médias se taisent-ils ? Ils préfèrent le « sensationnel», le « scoop» qui donne de l'audience ! Bah ! Un militaire tué ? C'est son métier, il est payé pour cela dit-on !

Le « scoop » journalistique est nécessaire pour l'info, mais n'est-il pas lui aussi rémunéré ? Certes, les familles qui perdent l'un des leurs, dans ces pays d'« Orient » ou d'Afrique, méritent notre compassion, mais ces derniers n'y sont-ils pas allés « volontairement» ? Les uns pour le tourisme, d'autres pour des raisons personnelles, d'autres pour l'événementiel ?

Et quand un général, le général Roudeillac, a voulu «poster», sur le blog du *Figaro*, le message ci-dessous : «*Deux Français se font tuer au Niger, un sous-officier se fait tuer en Afghanistan. Que font les médias ? Face à ces trois destins cruels, ils relèguent au second plan de leurs préoccupations la mort en service du militaire français, pour commenter à souhait la fin tragique de deux hommes, qui avaient fait le choix de se rendre au Niger, pour des raisons qui leur étaient propres. Et en cela réside la différence avec le 53e militaire tué au combat. Ce militaire s'est rendu en Afghanistan sur ordre de la France ou plus exactement sur ordre des représentants politiques des Français. Cette obéissance aux décisions de la nation mériterait de ne pas passer au second plan. Ce sous-officier tué au combat mérite donc notre compassion. La France doit se sentir responsable de ce qui lui est arrivé. Les médias feraient bien de souligner la grandeur du sacrifice consenti et du métier des armes, la noblesse de l'obéissance aux décisions de la démocratie, le res-*

TARN-ET-GARONNE -82- Montauban

pect que se doit d'avoir la nation à l'égard de ses armées et de ses enfants qui acceptent, sans compter.
Mais le plus insupportble demeure l'indifférence, voire le mépris de certains faiseurs d'opinion, convaincus de détenir la vérité ».
La réponse ne tarda pas, trois minutes après, il recevait la mention de son rejet « *au nom des dispositions de la charte d'éthique du journal* » !!!!!!
De ces 53 militaires tués, qui en fait l'écho ? Personne ou si peu quand il fallait créer l'évènement. Ne serait-il pas urgent que les anciens combattants fassent donner du clairon ?
Du clairon auprès de nos élus, du clairon dans les familles, du clairon aux manifestations patriotiques ?
France, tu sombres dans les flots de l'indifférence patriotique, des valeurs judéo-chrétiennes et de la République.

Norbert Maisonneuve, ***président***

Assemblée générale 2011

L'année 2011 a débuté par une assemblée générale qui a peu mobilisé les adhérents. Le président sortant Norbert Maisonneuve a rappelé que la Croix de guerre et celle de la Valeur militaire étaient les seules décorations exclusivement décernées pour des actes héroïques et de courage lors de conflits armés. Un instant de recueillement a été observé en mémoire des militaires français tués en Afghanistan et des adhérents disparus en 2010. Le bilan financier, les activités de la section ont obtenu quitus de l'assemblée qui s'est félicitée de la progression du nombre des adhérents (+ 100 % en trois ans). Les porte-drapeaux ont assisté à 72 cérémonies commémoratives et funèbres. Le président a mis l'accent sur le sentiment qu'ont les combattants de tous les conflits que nos gouvernants se désintéressent peu à peu ou du moins n'apportent pas suffisamment de reconnaissance à ceux qui ont consacré une partie de leur vie à défendre les valeurs de la patrie. Pour preuve, la disparition du secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, la diminution de 3,9 % du budget des anciens combattants, le non respect des promesses d'Hervé Morin sur l'augmentation des points de retraite et le statut d'ancien combattant des OPEX. Mais ce désintérêt n'est-il pas le résultat de la démobilisation de l'ensemble du monde combattant ? Les manifestations patriotiques attirent peu de spectateurs, le bénévolat dans les associations disparaît, les assemblées générales retiennent peu d'intérêt, le devoir de mémoire sombre dans l'indifférence.
Le bureau, renouvelé et approuvé à l'unanimité, se compose de : Norbert Maisonneuve, président ; Sébastien Schvies, président délégué ; Guy Dupuy, vice-président ; Christian Couderc, secrétaire ; Annie Deilhes, secrétaire-adjointe ; Henri Amiano, trésorier et porte-drapeau ; Henri Verdier, trésorier-adjoint et porte-drapeau suppléant.

Norbert Maisonneuve, ***président***

Michel Simonin, président des Médaillés militaires, remet diplôme et médaille à Marcel Proto.

HAUTE-VIENNE-87- Limoges

Hommage aux 110 000 soldats qui ont défendu la patrie jusqu'au sacrifice de leur vie

En janvier 2010, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre souhaitait donner une exceptionnelle ampleur au 70e anniversaire des combats de mai-juin 1940.
Emmenées par la section limousine des Croix de guerre et de la Valeur militaire, les différentes associations des anciens combattants ont tenu à marquer leur reconnaissance aux 110000 soldats français qui se sont fait tuer en six semaines de combat, entre le 10 mai et le 25 juin 1940. Ne sont-ils pas les premiers résistants français face à l'idéologie nazie ?
Après la messe du souvenir, célébrée en l'église du Sacré-Cœur, un cortège s'est constitué, drapeaux en tête, depuis l'église jusqu'au monument aux morts de la Deuxième Guerre Mondiale, situé place des Carmes, en présence des autorités de la ville de Limoges. Deux anciens de ces combats meurtriers, Roger Cunibile et François Mahé, ont alors déposé une gerbe à leur mémoire.
Hervé de Maupeou, président de la section, a prononcé une allocution.

LES COMBATS DE LA CAMPAGNE DE FRANCE

« A l'occasion du 70e anniversaire des 110000 soldats français tués au combat entre le 10 mai et le 25 juin 1940, nous retraçons les grandes

Lecture de l'historique des combats de 1940 par le président Hervé de Maupeou.

HAUTE-VIENNE-87- Limoges

lignes des évènements qui se sont déroulés pendant cette période.
La chronologie nous amène à considérer cinq chapitres dans cette campagne : du 3 septembre 1939 au 10 mai 1940 ; du 10 mai au 19 mai 1940 ; du 20 mai au 4 juin 1940 ; du 4 juin au 25 juin 1940 ; Narvik du 19 avril au 8 juin 1940.
Pendant la « drôle de guerre », entre le 3 septembre et le 10 mai, l'armée française attend passivement, dans une oisiveté coupable, l'attaque allemande.
Celle-ci se produit brutalement le 10 mai. Les Pays-Bas sont envahis, la Werhmarcht pénètre en Belgique.
A la bataille de Gembloux, le corps de cavalerie du général Prioux, après un combat acharné, est annéanti.
La 15e Division d'infanterie, récemment en garnison à Limoges et commandée par le général Juin, y participait. Le général Juin sera fait prisonnier.
Simultanément, un torrent d'acier et de feu formé des 2 200 chars de sept divisions de Panzer déboule des Ardennes, crève le front à Sedan, pulvérise la 9e Armée du général Corap et poursuit sa course vers le nord-ouest.
A Stone, à la tête d'un escadron du 93° Groupe de reconnaissance de division d'infanterie, le maréchal-des-logis Avignon, ancien du 20e Dragons de Limoges, contre-attaque, baïonnette au canon.
Accrochée à Rethel par le général de Lattre de Tassigny, à Moncornet puis à Abbeville par la 4e Division cuirassée du colonel De Gaulle, la Werhmarcht, d'un vaste coup de faux, coupe de leurs bases toutes les forces armées alliées situées au nord de Sedan.
Généralissime sans génie et sans talent, le général Gamelin ne réagit pas.
Le 19 mai, il est remplacé par le général Weygand.
Mais il est déjà trop tard. A Dunkerque, l'opération « Dynamo», lancée par l'Angleterre, lui permettra d'évacuer tous ses ressortissants, et 100 000 soldats français.

EN TROIS SEMAINES

Trente-cinq divisions, parmi les meilleures, ont été mises hors de combat en trois semaines.
Le corps expéditionnaire anglais a quitté l'Hexagone. La Belgique a capitulé. Avec les 60 divisions qui lui restent, le général Weygand doit faire face.
Du 4 juin au 25 juin 1940, la bataille de la Somme permet à la France de tenir encore huit jours.
Le 10 juin, l'Italie déclare la guerre à la France. Le 14 juin, les Allemands entrent dans Paris, décrétée ville ouverte. La ligne Maginot est prise à revers.
Du 17 au 21 juin, les cadets de Saumur sauvent l'honneur en résistant quatre jours à des forces très supérieures. L'un des nôtres, François Mahé y gagnera sa croix de guerre.
Dans les Alpes, 85 000 soldats du général Olry s'opposent victorieusement aux 400 000 soldats italiens, cependant que, au nord de Grenoble, quatre divisions de la Werhmacht, stoppée par l'artillerie française, n'arrivent pas à pénétrer le sillon rhodanien.
Ces succès défensifs permettront de limiter les prétentions italiennes à Rome au moment de signer l'armistice avec l'Italie.
L'expédition en Norvège sera une victoire sans lendemain.
Entre le 18 avril et le 8 juin 1940, la 13e Demi-Brigade de Légion étrangère, et les quatre Bataillons de chasseurs alpins, sous les ordres du général Béthouard, se couvrent de gloire. Ils ont rempli leur mission mais, vu la situation en France, doivent rembarquer.
Le combattant a fait son devoir, jusqu'au sacrifice suprême.
Ne crachons pas sur ceux de 1940 : les 110 000 tués au combat témoignent en leur faveur.
Je terminerai sur une réflexion de Charles Péguy : « Trop souvent, sur le champ de bataille, c'est de son sang que le soldat doit payer les erreurs de ses chefs ».

Hervé de Maupeou,
président

CARNET

DÉCÈS

Section d'Antibes

Guy DEMOUGIN

Section de Sedan

Paul DUBOIS

Michel SIBOROWSKI

Michel SOURIOUX

Section de Haute-Corse

Joseph FILIPPI

Thérèse RAYOT

Section de Bordeaux

Georges CIPRÉO

Jean Michel RIBOULET

Section de Cestas-et-Graves

Jean CHEVALIER

Section de Pessac

Georges BRULÉ

Section de Mont-de-Marsan

Daniel BRIOUX

Guy PIROTTE

Section du Morbihan

Norbert DOCEUL

Section de Haute-Savoie

Pierre GODEBARGE

Section de la Somme

Jean CHEVALIER

Jacques COLLET

DÉCORATIONS

LÉGION D'HONNEUR

Au grade de Chevalier :

Section de Bordeaux

Moussa NECHAF

MÉDAILLE MILITAIRE

Section de l'Ariège

André PAILLOLE

Alfredo TERZI

Section de l'Eure

Maurice PARIS

Section de Bordeaux

Jacques BERTHET

André DESSEAUX

Section de Haute-Savoie

Jean ORSIER

Section de la Somme

Francis MARC

CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE

Section de Bordeaux

Jacques ROUGIER

L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE ADRESSE AUX FAMILLES SES FIDÈLES AMITIÉS.

4 de couv 1 T 2011 p28 _Mise en page 1 22/03/11 16:45 Page1